



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 28 AVRIL 2011

COMPTE RENDU

Date de Convocation : *L'an deux mille onze, le vingt huit avril, à 19 heures,*
21/04/2011

Date d'affichage
3/05/2011

Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

ETAIENT PRESENTS :

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 28

Mme Dodrelle, Mme Bouvard, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, Mme Bouchet, M. Le Bihan, M. Hatot, M. Kisling, M. Pigné, Melle Portier, Mme Thibaud, Mme Jallerat, M. Valent-Falandry, Mme Mennel, M. Eouzan, Mme Cambon, M. Denis, M. Thoquenne.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Mme Lachaux (P/Mme Dodrelle), M. Balac (P/M. Manchet), Mme Larangeira (P/M. Guichard), Mme Gourbeault (P/Melle Portier), M. Naturel (P/Mme Dodrelle), Mme Dru-Genthier (P/Mme Aubert), M. Deck (P/M. Pigné), M. Ponnet (P/Mme Jallerat), M. Poulain (P/M. Eouzan).

ABSENT EXCUSE : M. Steri.

Madame THIBAUD a été désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter une question à l'ordre du jour :

1 – Approbation d'une modification au règlement intérieur du Conseil municipal

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) Vote du Compte administratif 2010

Section de fonctionnement

Recettes totales	5 475 566,01
Dépenses totales	4 929 119,50
Excédent brut de fonctionnement 2010	546 446,51
Résultat antérieur	494 494,78

Section d'investissement

Recettes totales	778 706,66
Dépenses	687 538,49
Excédent brut d'investissement 2010	91 168,67
Résultat antérieur	- 221 937,34

⇒ **VOTE A L'UNANIMITE** le compte administratif 2010.

2) Approbation du compte de gestion du receveur municipal 2010

Le compte de gestion du receveur fait apparaître :

- Un déficit cumulé d'investissement de	130 769,17
- Un excédent cumulé de fonctionnement de	1 040 941,29

Le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif de la commune sont conformes et identiques.

Le conseil municipal,

⇒ **A L'UNANIMITE APPROUVE** le Compte administratif et le compte de gestion du receveur.

3) Vote du taux des quatre taxes

Le Conseil municipal

⇒ **VOTE à la MAJORITE** (23 pour et 5 contre)

Taxe d'habitation :	21,77 %
Taxe foncier bâti :	18,50 %
Foncier non bâti :	59,24 %
CFE (Cotisation foncière des entreprises) :	22,83 %

4) Vote du Budget Primitif 2011

Il est demandé au conseil municipal de voter le budget primitif 2011 :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	6 892 080,84
Recettes	6 892 080,84

Section d'Investissement :

Dépenses	2 359 262,54
Recettes	2 359 262,54

⇒ **VOTE à la MAJORITE** (23 pour, 5 contre) le Budget Primitif 2011 par chapitre.

5) Tableau des effectifs 2011

⇒ **ADOpte à l'UNANIMITE** le tableau des effectifs 2011.

6) Demande de subvention auprès de la communauté de communes pour la rénovation de la voirie communale et la réfection des trottoirs

Le conseil municipal

⇒ **A L'UNANIMITE sollicite** une subvention auprès de la Communauté de Communes pour la rénovation de la voirie communale et des trottoirs, le taux d'attribution proposé s'élève à 20 % du montant hors taxes des travaux.

7) Projet de création d'un terrain d'entraînement poussins

⇒ **A L'UNANIMITE sollicite** la subvention DETR pour les travaux relatifs à la création d'un terrain d'entraînement situé sur le stade Jacques Hunaut, allée des Peupliers pour la catégorie poussins.

8) Convention de transport réservé aux élèves de collège et de lycée

⇒ **A L'UNANIMITE maintient** l'adhésion de la commune au Syndicat SITE pour le transport d'élèves de Beaumont/L'Isle-Adam pour une durée de 6 ans.

⇒ **CONSTATE** l'importance de l'augmentation des tarifs votés par la région et invite les parents d'élèves à se mobiliser auprès de la Région Ile-de-France.

9) Mise à disposition d'un fonctionnaire au CPCLC

Vu la possibilité de déroger à l'obligation de remboursement du salaire d'un agent mis à disposition,

Madame AUBERT, Présidente du CPCLC, ne prend pas part au vote.

- ⇒ **A L'UNANIMITE exempte** l'association du remboursement et **autorise** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention.

10) Statuts du SIMVVO

Les statuts du SIMVVO ont été réactualisés.

- ⇒ **A L'UNANIMITE ADOPTE** les nouveaux statuts (ci-joint).

11) Modification au règlement intérieur du Conseil municipal

- ⇒ **ACCEPTE A LA MAJORITE** (21 pour, 6 contre, 1 abstention) la modification du règlement intérieur du Conseil municipal et l'annexion de l'article relatif à la Tribune du groupe de l'opposition dans le journal municipal 1/3 de page pour l'opposition, 2/3 pour la majorité.

Question du groupe minoritaire :

Suite à notre tribune parue dans le bulletin municipal N°52 de février 2011, Monsieur le Maire a adressé à l'équipe de l'opposition un courrier daté du 15 mars par lequel il nous informe qu'une nouvelle règle a été établie quant à la présentation de la rubrique tribune qui réduit de moitié notre espace d'expression. Cette censure exercée au nom du groupe majoritaire a-t-elle été décidée par le groupe dans son ensemble ou en son nom par le seul Roland Guichard?

Réponse :

La réponse est notifiée au point n°11 du compte rendu et l'adjonction au règlement intérieur de la décision du conseil du 6 octobre 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.



Roland GUICHARD

Maire de PARMAIN

Conseiller général du Val d'Oise